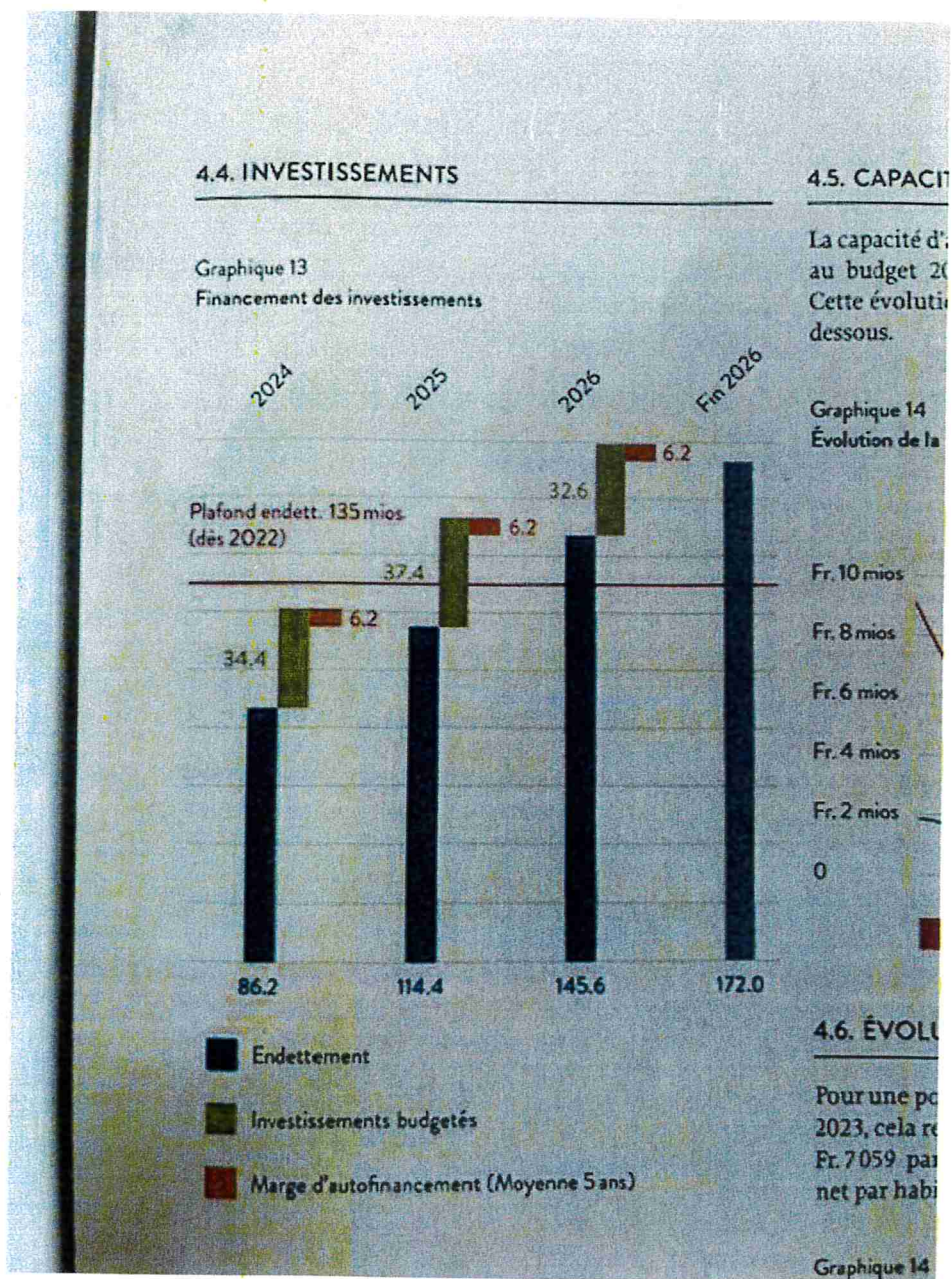


Entente aiglonne - Interpellation

Demande de clarification sur le montant de la dette et son évolution

En page 13 de sa brochure « Propositions de budgets 2024 », la municipalité prévoit que la grande majorité des investissements s'effectuera par l'emprunt au cours de ces trois prochaines années. Dans le courant de 2025 déjà, le montant de la dette devrait crever le plafond d'endettement voté par le conseil communal en début de cette législature et qui est, rappelons-le de CHF 135 millions. (cf. extrait de la page 13, ci-dessous).



Début décembre 2023, le Conseil a accepté le budget 2024 élaboré par la municipalité, qui se solde par un déficit de CHF 1.34 millions ; à cette date la dette avoisinait CHF 80 millions (CHF 86.2 millions sur l'extrait ci-dessus, publié en juin 2023).

De nombreux préavis votés par le conseil communal au cours des deux précédentes législatures (2011-2016 / 2016-2021) n'ont pas été menés à terme et la liste de ces préavis non réalisés s'allonge inexorablement année après année (cf. annexe 1). Leur montant total est supérieur à CHF 80 millions (d'après le rapport de gestion 2022, augmenté des crédits votés depuis le 1^{er} janvier 2023).

Alors que,

- de nouveaux investissements prioritaires importants sont annoncés, une fois ces études abouties, de nombreux travaux coûteux vont être nécessaires - en rouge dans l'annexe 1 - ou attendus comme de nouvelles infrastructures (par exemple : crèche(s), école, piscine) ;
- des dépenses importantes déjà effectuées sans préavis, mais qui en nécessitent un pour finaliser les travaux dans un futur proche (par exemple : rue de Margencel - CHF 795'000.- selon PM 2019-04 retiré, autres projets libellés dans Rapport de gestion 2022, sous listes des préavis votés par le conseil communal, bas de la page 193) ;
- des dépassements dans des projets en cours ne peuvent être exclus, comme par exemple Hôtel de Ville ;
- les engagements hors bilan doivent être représentés par les cautionnements et autres garanties accordés par la commune (art. 28 RCCom). Ces engagements font partie de la dette et doivent être inclus dans le plafond d'endettement (cf. Aide-mémoire pour les autorités communales vaudoises, DGAIC, mäj 17.08.2023, §3.1, pages 155-157).

A ce titre, le crédit de CHF 60 millions pour la STEP, pour lequel les communes affiliées à ce projet sont solidairement responsables, ne figure pas dans la liste des cautionnements du rapport de gestion 2022.

Les auteurs de cette interpellation sont d'avis que cette façon de faire contrevient à l'art. 28 RCCom susmentionné.

Vu que,

- ◆ le montant de la dette à fin 2023 est supérieur à CHF 80 millions ;
- ◆ le montant des préavis, votés par le conseil communal, en cours ou non réalisés à ce jour s'élève à plus de 80 millions ;
- ◆ le montant des crédits octroyés par le conseil communal appartient à la municipalité pour exécution et que celle-ci ne peut en aucun cas **suspendre** de son chef cette exécution (art.41, al.1 et 2 LC) ;

le montant de la dette à court terme est a minima de CHF 160 millions (80+80)¹ et ainsi crève déjà le plafond d'endettement de CHF 135 millions en vigueur.

Une majorité des projets réalisés, ou en cours, de ces deux dernières législatures montrent que les crédits demandés ont été dépassés (cf. annexe 2). Ces dépassements n'ont pas fait l'objet de demande de crédit complémentaire, ce qui est contraire à l'art. 16 RCCom.

L'augmentation de la dette entraînera inexorablement une augmentation des intérêts (depuis le relèvement des taux sur les emprunts) qui obèrera la marge d'autofinancement et par là réduira la marge de manœuvre de la municipalité.

L'évolution de la situation économique n'est pas réjouissante et appelle à la prudence.

¹ A notre avis, le montant de la dette à court terme est de CHF 220 millions (160+60) en tenant compte du cautionnement de la STEP.

En conclusion, nous prions la municipalité de répondre pour la prochaine séance du conseil communal (art. 34, al.3 LC) aux questions suivantes et la remercions d'ores et déjà pour sa réponse écrite :

1. la municipalité entend-elle se conformer sans restriction et sans délai à l'art. 16 RCCom et informer immédiatement et en détail le conseil communal de tout dépassement des crédits octroyés des projets en cours, le cas échéant en lui soumettant une/des demande(s) de crédit complémentaire ?
2. la municipalité va-t-elle soumettre au conseil communal pour les annuler une liste des projets, devenus obsolètes ou irréalisables avec les crédits octroyés, auxquels elle souhaiterait renoncer ?

Ph. Bellwald

Philippe Bellwald

H. Croset

Heur

Pappe

MAELT

Aigle, le 7 mars 2024

ANNEXE 1

Liste des préavis votés, en cours

	PM	Libellé	Crédit voté en KCHF	Sous-totaux
2016 - 2011	2014-16	Rue de la Gare - rue Colomb	3 108	
	2014-19	Route des Ormonts et Pont Revoutaz	4 217	
	2016-09	Collecteur EU Golf/Les Melleys	125	
				7 450
2021 - 2016	2016-16	Giratoire Frédéric-Rouge	1 554	
	2018-02	Schéma directeur espaces publics	150	
	2019-08	Espace évènements Glariers	24 700	
	2020-12	Garage "Alpes 4"	350	
	2020-13	Place du Marché - 2ème étape	799	
	2020-14	Aménagement rue du Rhône	1 367	
	2020-15	Réfection ruelle "Sous-le-Bourg"	453	
	2020-17	Réorganisation place de la Gare	970	
	2020-19	Concept gestion stationnement	677	
				31 020
2026 - 2021	2021-04&-32	Réfection et agrandissement de l'hotel de ville	20 100	
	2021-31	Réfection ouvrages d'art (4&5)	1 058	
	2022-05	Plan énergie et climat (PECC)	810	
	2022-12	Plan directeur éclairage public	1 750	
	2022-14	Etude gare souterraine AL-ASD	142	
	2022-15	Réfection Samuel Cornuz	437	
	2023-01	Requalification route d'Evian	495	
	2023-02	Chemin de l'hôpital	3 957	
	2023-04	Assainissement et rénovation du bâtiment du Bec d'Aigle	1 931	
	2023-08	Réaménagement et ouverture du parc Mon Séjour	440	
	2023-10	Réfection de l'étanchéité du réservoir de Fontanney	226	
	2023-11	Travaux d'aménagement de la place du Marché	9 798	
	2023-13	Plan stratégique de redynamisation du Centre-Ville	700	
				41 844
Total			80 314	

En rouge, les préavis municipaux qui, une fois terminés, nécessiteront vraisemblablement d'autres investissements

ANNEXE 2

Dépassements des crédits octroyés par le conseil communal (sources rapport de gestion 2022)

	PM	Libellé	Crédit octroyé	Dépenses au 31.12.2022	Différence en CHF	en %
2016-2011	2014-15	Rue du Collège	1 165 000	1 215 386	50 386	4,32
	2015-12	Bâtiments scolaires	24 380 000	24 497 708	117 708	0,48
	2015-14	Chemins AF	1 965 000	2 175 085	210 085	10,69
	2016-02	Réfection Sous-le-Bourg	663 960	731 624	67 664	10,19
	2016-03	Giratoire de Margencel	735 000	761 089	26 089	3,55
		Sous-total	28 908 960	29 380 892	471 932	1,63
2021 - 2016	2017-02	Pavillon scolaire - crédit complémentaire	7 200 000	7 684 452	484 452	6,73
	2018-06	Réfection enrobé route industrielle	453 800	465 621	11 821	2,60
	2018-12	Aménagement cour d'école Grande Eau	758 400	940 107	181 707	23,96
	2018-14	Crédit constr. Installations sportives Planchette	1 646 000	1 897 662	251 662	15,29
		Sous-total	10 058 200	10 987 842	929 642	9,24